



RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINÉMA : DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE



EXPOSITION: 4 MAISONS ENTRE AUTRES....

Focalisée sur quatre maisons, cette exposition prétend en effet à un propos plus large. Entre autres, quatre maisons qui sont des réalisations particulières, singulières, et que nous croyons effectivement exemplaires de l'émergence depuis quelques années d'une création architecturale contemporaine dans un domaine très particulier, celui de la maison individuelle. Sur ce marché essentiellement dédié aux modèles pavillonnaires et à une architecture généralement soumise à la surcharge de la tare d'un régionalisme pondéré, quelques architectes font la démonstration d'une évidence, malheureusement masquée par la médiocrité générale de l'habitat individuel. Cette évidence, c'est celle de la singularité, maître mot du processus même du projet de maison individuelle....

Jean-Loup Marfaing, CAUE 31

rer20020page il 1



Le 6 décembre 2006 sera lancé à Paris au siège de l'UNESCO une campagne nationale : ARCHITECTURE 2007, destinée à ouvrir le débat avec les candidats et

les formations politiques pour les élections présidentielles, législatives et municipales, qui s'étaleront sur environ deux ans.

Cette campagne s'appuiera sur une publication résumant les propositions des architectes autour de trois grands thèmes couvrant le champ de préoccupation des français pour ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie :

_le logement individuel et collectif, _la ville et les quartiers sensibles, _la diffusion de la culture architecturale. Vous recevrez bientôt cette publication qui sera largement diffusée, en particulier vers les élus.

Dans le même temps, l'Ordre procédera à l'ouverture d'un blog afin d'ouvrir le débat plus largement ; une campagne d'affichage en début d'année 2007 permettra de donner plus d'écho à cette démarche. Vous êtes tous invités à participer au lancement le 6 décembre 2006 à Paris qui se déroulera en présence des jeunes dirigeants des partis politiques.

Quand vous recevrez ce numéro de PLAN LIBRE, les XX^e Rendez-Vous de l'Architecture seront sans doute achevés, et j'espère qu'ils auront été un succès... La 3^e édition des RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINEMA aura quant à elle démarré et se poursuivra jusqu'au 11 décembre à Toulouse et dans les départements.

La programmation de cette année est particulièrement riche, elle est détaillée en cahier central et j'espère que vous en profiterez pour vous y rendre en famille et avec vos amis afin de faire partager notre passion pour l'architecture.

Philippe VIGNEU

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées



CONFÉRENCE INTERNATIONALE

«l'engagement humanitaire des architectes»

8 décembre 2006 / à l'Unesco

Les architectes de l'urgence organisent une conférence internationale sur «L'engagement humanitaire des architectes». Cette conférence qui se déroulera au siège de l'UNESCO le 08 Décembre 2006 et est placée sous le patronnage du Conseil national de l'Ordre, du CIAF, des ministère de la Culture et des Affaires étrangères, de l'UNESCO, d'UN-Habitat et d'UNOSAT.

Cette journée sera répartie en trois parties traitant des sujets suivants :

_La formation et l'information : éléments clés d'une action durable

_De l'habitat d'urgence à la réhabilitation des zones sinistrées : développement et reconstruction

_L'engagement humanitaire des architectes de demain

Interviendront notamment Bernard Figiel, président du Conseil national de l'Ordre; Jean-François Susini, président du Conseil des Architectes d'Europe; et Gaëtan Siew, président de l'Union Internationale des Architectes.

Le trophée international du Challenge Développement Durable IMERYS sera remis dans le courant de la journée par Sylvain AUGIER, Journaliste, Présentateur télé et Animateur radio.

L'entrée est libre et gratuite, mais l'inscription est nécessaire.

Contactez Les architectes de l'Urgence :9, rue Borromée - 75015 Paris Tél : 01 56 58 67 27

Email: info@archi-urgent.com - Web: www.archi-urgent.com

RENCONTRES DÉPARTEMENTALES ELUS/ARCHITECTES



≌ ■ ≡ □ □

Thème : « Le développement durable dans l'architecture et l'aménagement urbain »

L'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées avec l'Union Régionale des Syndicats d'Architectes Midi-Pyrénées et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées ont souhaité renouveler les «Rencontres Départementales Elus / Architectes» initiées en 2003. Organisée en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées, la

Région Midi-Pyrénées, les Conseils Généraux et les associations départementales des Maires, cette manifestation réunit élus locaux et architectes, acteurs de l'aménagement du territoire, autour de l'axe de réflexion, qui mobilise plus que jamais, le développement durable.

Ces rencontres ont lieu dans chaque département de Midi-Pyrénées. Elles se sont déià tenues

Ces rencontres ont lieu dans chaque département de Midi-Pyrénées. Elles se sont déjà tenues dans le Gers (le 28 septembre), l'Aveyron (le 25 octobre) et le Lot (le 9 novembre).

Les suivantes se tiendront :

1- Dans le Tarn-et-Garonne, le 7 décembre à partir de 17h00

Auditorium-Médiathèque du Centre Universitaire - 116 boulevard Montauriol à Montauban

En présence d'Alain Rigolet, Préfet du Tarn-et-Garonne, de Jean-Michel Baylet, Sénateur et Président du Conseil général du Tarn-et-Garonne et de Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, représenté par Dominique Salomon, Vice-Présidente.

A cette occasion, seront présentés par leur duo maître d'ouvrage / maître d'œuvre les réalisations ou projets suivants : _Siège social de Nature SA à Montauban / Architecte : Marie Chéreau (Noé architecture)

Maître d'ouvrage : Nature SA

_Station d'épuration de Montauban / Architectes : Jean-François Raspaud et Pascal Thouron

Maître d'ouvrage : Commune de Montauban

_Lotissement « Résidence Merlanes » à Molières / Architectes : Scp Kieken-Kerlovéou, Luis Gonzalez et Sylvie Assassin-Dumons / Maîtres d'ouvrage : Guido et Simone Theuns

_Protection de Montauban contre les crues / Architectes : MGS Architectes (Brice Meilleurat / Marie Gay / Philippe Soustelle) associés à Michel Cantal-Dupart, Serge Capmas, Philippe Laborderie et Jean-Louis Rougès Maître d'ouvrage : Communauté de Montauban 3 Rivières

1- Dans le Tarn, le 14 décembre à partir de 17h00

Archives Départementales du Tarn - Avenue de la Verrerie à Albi

En présence de Thierry Carcenac, Président du Conseil général du Tarn et de Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées.

Les projets ou réalisations qui seront présentés sont :

_Espace Multimédia à Brens / Architecte : Max Faramond / Maître d'ouvrage : CFP Midi-Pyrénées

_Centre de la petite enfance à Marssac sur Tarn / Architectes : Sarl Alliage

Maître d'ouvrage : SIVU Marssac / Terssac

_Maison Universitaire du Multimédia d'Albi / Architectes : Selarl Brunerie & Irissou et Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech / Maître d'ouvrage : SEM 81 pour le SMDES Albi – Tarn

_Aménagement de la zone «Camp Countal», Zac le Séquestre / Architectes : Dessein de Ville (mandataire) avec Jean-Yves Puyo / Maître d'ouvrage : SEM 81 pour la Mairie du Séquestre

A l'issue de chaque présentation, Alain Chatelet, chercheur au Grecau de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse présentera l'analyse environnementale de chaque opération.

Informations : CROAMP au 05 34 31 26 66

ERRATUM

Dans le PLan Libre n°44, page 10 il fallait lire en légende de la dernière perspective première colonne : Groupe scolaire, restaurant gymnase "Eurocampus", Colomiers (31) / architectes : (...architectes) + Atelier REC - Résultat du concours en attente.

Libre Plan 75.0



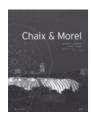
QUESTIONS D'ARCHITECTURE « LES MAINS DE LE CORBUSIER »



Dans un petit ouvrage, qui dessine un portrait original et sensible de Le Corbusier, André Wogenscky (1916-2004) rend hommage à celui qui avec qui il fut associé pendant 30 ans et qui a profondément marqué l'architecture contemporaine. Une cinquantaine de courts textes poétiques et personnels, dont le thème des mains constituent une sorte de fil conducteur.

Coût: 15 euros / Editions: Le Moniteur

PREMIÈRE MONOGRAPHIE **DE L'AGENCE CHAIX & MOREL** par François Chaslin et Armelle Lavadou



Cet ouvrage présente l'œuvre architecturale de l'agence Chaix & Morel depuis sa création, illustrée autour d'une trentaine de projets et réalisations phare : le stade de la Licorne à Amiens (photo en couverture) le zénith de Paris, la rénovation du Petit-Palais, l'Hôtel de la Région d'Alsace, la réhabilitation de l'université Paris VII - Denis-Di-

Coût: 39 euros / Editions: Archives d'Architecture Moderne (AAM) / Anne Prima Consultants

BANDE DESSINÉE « LES AVENTURIERS DE L'ARCHITEC-TURE » de Jean-François Biard



Le Conseil régional de l'Ordre de Rhône-Alpes édite cette bande-dessinée et son CD-Rom interactif pour sensibiliser scolaires et jeunes publics. «Les aventuriers de l'architecture» met en scène le rôle de l'architecture et ses enieux pour demain.

Coût: 9,50 euros / Bleus et originaux 8 rue du Premier Film - 69008 Lyon Tél: 04 72 78 71 01

PRATIQUES DU DROIT D'AUTEUR par Michel Huet, docteur en droit



Ce livre répond à plus de 100 questions concrètes sur le droit au respect de l'œuvre architecturale et la gestion des droits de reproduction. Les grands principes qui encadrent ce droit et la jurisprudence récente sont analysés pour aider les maîtres d'ouvrage à intégrer le droit d'auteur. Des cas concrets et clauses de cession de droit sont proposés pour éviter les procédures contentieuses.

Coût: 45 euros / Editions: Le Moniteur

VÉGÉTALISATION EXTENSIVE DES TERRASSES ET TOITURES par François Lassalle



Cet ouvrage fait le point des récentes techniques et présente des réalisations exemplaires ; il dresse la liste des plantes les mieux adaptées en fonction du climat et des régions. Le premier chapitre explique et définit le concept de végétalisation extensive. Les deux chapitres suivants concernent la mise en œuvre technique.

Coût: 60 euros / Editions: Le Moniteur

Retrouvez toute l'actualite nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre : www.architectes.org

TRAITÉ D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME BIOCLIMATIQUES par André de Herde et Alain Liébard



Cet ouvrage fait le point des récentes techniques et présente des réalisations exemplaires ; il dresse la liste des plantes les mieux adaptées en fonction du climat et des régions. Le premier chapitre explique et définit le concept de végétalisation extensive. Les deux chapitres suivants concernent la mise en œuvre technique.

Coût: 60 euros / Editions: Le Moniteur

LIEUX D'ENSEIGNEMENT **EN BÉTON PAROLES** D'ARCHITECTES, PAROLES **D'USAGERS**



Après « Architectures en béton de ciment blanc » édité en 2003 les éditions du Moniteur et l'association Bétocib publient un ouvrage dédié aux lieux d'enseignement réalisés en béton. De l'école maternelle à l'université, 31 réalisations témoignent du renouveau de l'architecture des édifices d'enseignements et nous montrent comment le béton,

sous de multiples aspects, participe de leur qualité architecturale. Pour chaque réalisation, les propos de l'architecte sur son bâtiment ainsi que le point de vue des usagers donnent à voir et à sentir la facon dont ces lieux sont vécus au quotidien

Coût: 30 euros / Editions: Le Moniteur



RT 2005

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR TOUS LES BÂTIMENTS NEUFS

La structure réglementaire sur la performance énergétique des bâtiments est en évolution par la parution d'un décret relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions réécrivant les articles R 111 - 20 et 21 du code de la construction et de l'habitation et complétant le cadrage réglementaire défini en 2000 (RT 2000)

2 arrêtés d'application viennent compléter cette évolution réglementaire modifiant notamment dans son intégralité l'arrêté du 29/11/2000. Cette évolution renforce les exigences d'amélioration de la performance thermique des bâtiments d'environ 15%.

Les orientations de la RT 2005 tentent à imposer un maximum de consommation énergétique (Cep max), introduire les énergie renouvelable dans les systèmes de références, favoriser la conception bioclimatique des bâtiments et renforcer les exigences sur le bâti et les équipements.

permis de construire est déposé après le 1er septembre 2006.

Afin de cerner au mieux ces nouvelles dispositions des réunions départementales d'information seront programmées à destination des différents acteurs à partir du 4ème trimestre 2006.

Vous recevrez très bientôt les invitations.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

LES PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES DÉNONCENT LES CONSÉQUENCES DU NOUVEAU CODE

Le 13 juin 2006, les métiers des arts graphiques, de la communication, du design, de la programmation et de l'aménagement, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de la maîtrise d'œuvre, qui représentent en France plus de 100 000 professionnels et entreprises, avaient solennellemnet appelé les pouvoirs publics à modifier le projet de code des marchés publics, alors en cours d'examen.

Le code a néanmoins été publié le 4 août 2006 sans que leurs demandes soient prises en compte.

Il est aujourd'hui possible d'obliger le prestataire à produire l'essence même de son travail de concepteur (esquisse, maguette, prototype) avant de savoir s'il obtiendra la commande.

Les professionnels des métiers de la création sont donc à nouveau intervenus pour demander que le code des marchés publics soit mis en concordance avec la directive européenne 2004/18/CE du 31 mars

Ils réclament qu'une circulaire d'application du code des marchés publics spécifique aux prestataires des services intellectuels soit rapidement mise en œuvre, en concertation avec les métiers concernés. Pour sa part, la profession a d'ores et déjà mis au point à destination des acheteurs publics, un guide de la commande publique d'architecture pour les aider à choisir les meilleures procédures en fonction des enieux de l'opération.

Les autres professionnels des métiers de la création se sont engagés à proposer des modalités de procédures allant dans le même sens. Ces propositions devront constituer la base de réflexion de la circulaire d'application du code.

CONSULTATIONS À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS

1 Le Musée Mondial des Mammouths et du Permafrost, Russie

La République Sakha (Yakoutie) de la Fédération de Russie organise un concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation du Musée Mondial des Mammouths et du Permafrost à Yakoutsk.

Ce musée s'intègre dans un grand programme d'aménagement d'un parc suscitant la découverte avec des thèmes d'environnement, d'ethnographie et d'histoire.

C'est un ensemble unique au monde. Il valorise les découvertes de mammouths laineux «congelés» depuis des dizaines de milliers d'années. Il rappelle que les hommes ont côtoyé les mammouths.

Le projet architectural devra non seulement répondre aux objectifs culturels et scientifiques, mais aussi faire reconnaître au niveau international l'espace de cette institution. L'objectif est de s'adresser à tous les publics de la République Sakha (Yakoutie), mais aussi aux autres Républiques de la Fédération de Russie, aux personnes étrangères venant travailler à Yakoutsk et à un tourisme attiré par une nature vierge, extrême, et par une culture et des traditions uniques et fascinantes. Cet équipement devra conforter l'envie de découverte et de connaissance de ce pays.

Bien que cela ne soit pas une obligation de la République Sakha, il a été décidé de s'inspirer du code des marchés publics européens afin d'offrir le maximum de garantie d'égalité, de confidentialité et de transparence entre les candidats. C'est un concours en deux phases :

Après l'appel à candidature et la sélection de six candidats qui devront présenter un projet, les projets seront classés et le lauréat désigné. Les critères de jugement qui seront pris en compte pour l'appréciation des projets seront : la conformité au programme et au règlement du concours; l'aspect architectural, son insertion dans le site et sa force signalétique en adéquation avec l'objet du musée ; le fonctionnement interne et l'organisation des espaces ; le respect du budget prévisionnel donné par le maître de l'ouvrage (les candidats prendront les valeurs de coût de construction de leur pays); les principes constructifs et le respect des normes de sécurité ; l'économie globale du projet en termes d'exploitation et de maintenance dans une perspective d'économie

d'énergie renouvelable localement et de développement durable. A l'issue de ce concours, le maître de l'ouvrage, la République Sakha (Yakoutie) de la Fédération de Russie, désignera un ou plusieurs lauréats avec un ordre de classement. Le marché de maîtrise d'oeuvre sera ensuite négocié avec le ou les lauréats.

Date limite de réception des dossiers : 18 décembre 2006. Pour en savoir plus : www.worldmammoth.org

2 Chambre Technique de Grèce L'architecture bioclimatique au service des populations sinistrées

Architecture et sources d'énergies renouvelables, annoncent le lancement d'un concours pour la conception innovante de construction d'abris et de structures d'accueil, destinées à répondre aux nécessités de logements d'urgence dans différents contextes de crise : géographique, topographique, écologique, social ou politique..

La Chambre technique de Grèce, et le programme de travail de l'UIA



Ce concours international d'idées «Architecture bioclimatique et sources d'énergies renouvelables au service des populations sinistrées, après des destructions naturelles» est ouvert aux architectes du monde entier qui sont invités à proposer des solutions viables pour les habitants, d'une mise en oeuvre rapide et économique et respectueuses des ressources naturelles et de l'environnement. L'objectif de cette consultation est de recueillir des idées innovantes et des typologies exemplaires d'abris bio climatiques utilisant les énergies renouvelables, dans des lieux, des climats et des cultures différents. L'initiative permettra d'engager, à court et moyen terme, une dynamique de restructuration urbaine et sociale.

Le jury international décernera trois prix de 20000€, 15000€, 10000€ et cinq mentions de 5000€ chacune.

Date limite des inscriptions : 31 janvier 2007 La date d'expédition des projets est le 29 juin 2007 Pour plus d'informations : www.arescompetition.com

_CONSULTATIONSÀ L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

1 Ville de Paris

Concours d'idées « Habiter Paris, logement, densité, qualité environnementale »

Ce concours est destiné aux étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénieur, d'environnement, de design et d'art

La problématique du logement est au cœur des réflexions de la Ville de Paris. Comment lutter contre la pénurie actuelle et proposer des logements innovants, adaptés aux besoins des parisiens ? Quelles formes urbaines inventer pour limiter le phénomène d'étalement urbain et préserver la qualité de vie ? Comment penser un habitat dense et respectueux des exigences environnementales ? Quelles typologies d'habitat imaginer pour répondre aux nouveaux modes de vie des parisiens ?

Les candidats devront apporter des réponses à ces questions en proposant un projet d'aménagement innovant durable et ambitieux, pour les lots D et E de la ZAC de la Porte des Lilas.

Les projets feront l'objet d'une large valorisation : exposition au Pavillon de l'Arsenal, publication sur le site Internet www.concours-caue75. com, diffusion auprès des partenaires... Ils permettront également d'apporter des éléments de réflexion à la SEMAVIP, l'aménageur de la ZAC, pour favoriser l'intégration dans le site des futurs logements dont la construction démarrera en 2010.

Le jury attribuera cinq prix : le premier prix s'élève à 6000€, le deuxième à 3000€, les troisième, quatrième et cinquième à 1000€. Le jury se réserve également la possibilité de décerner des mentions spéciales

Date de clôture des inscriptions : le 1^{er} décembre 2007

Date limite de réception des projets : le 23 février 2007

Remise des prix et exposition des projets : Avril 2007

Pour en savoir plus : www.concours-caue75.com

2 Otua Consulting « la maison du poète »

Dans le cadre de la campagne Made of Steel, Otua Consulting organise un concours gratuit et ouvert aux étudiants inscrits en second cycle minimum dans une école d'architecture française pour l'année 2006-2007 et ayant envie de mener un projet en équipe (3 personnes au maximum), associés éventuellement avec des étudiants en école d'ingénieurs.

De tout temps les architectes et les artistes ont utilisé un vocabulaire architectural composé de structures, de couleurs, de textures qui leur ont permis d'écrire la vie de leur époque dans la matière. L'histoire de l'Architecture est celle de la poésie des formes et des matériaux. L'écrivain et le poète sont proches de l'architecte. Leur langage et les mots qu'ils utilisent sont souvent les mêmes pour décrire et inventer le futur

Chaque candidat choisira dans sa région, un site urbain ou péri-urbain dans lequel devra insérer son projet. Il conviendra d'expliquer et de justifier le choix du site par quelques commentaires et par des photos montage d'insertion. Le projet pourra être traité de manière autonome ou prendre sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement. Les participants doivent remettre des documents sur CD et sur carton plume et un texte de présentation de deux pages au maximum.

Les propositions des équipes seront examinées préalablement par une commission technique présidée par Marc Landowski, architecte. Cette commission sera chargée d'établir un rapport d'analyse destiné aux membres du jury. 10 équipes au plus seront sélectionnées par la commission technique pour présenter leur projet devant le jury.

Calendrie

_Inscriptions sur le site d'OTUA à partir du 2 octobre 2006

_Remise des projets : 20 mars 2007 à 16h au plus tard

_Diffusion des délibérations de la commission technique le 6 avril 2007 au plus tard

_La présentation du projet au jury, la présentation des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour, la date sera communiquée aux différentes équipes au plus tard un mois avant.

Pour en savoir plus : www.otua.org

RÉSULTATS

1 10° Biennale internationale d'architecture de Venise

Remise des Lions d'Or

SECTION «VILLES»

Le Lion d'or est remis à **Bogota**, en Colombie. Au cours des dernières années, cette ville s'est attaquée aux problèmes d'éducation, de logement et d'espaces publics, notamment par le biais des transports.

SECTION « PAVILLON NATIONAL »

Le Lion d'or est attribué au **Danemark** et à son projet de développement urbain durable en Chine, baptisé «Co-évolution». Des urbanistes et architectes danois ont proposé leur expertise aux Chinois afin de leur apporter des réponses concrètes et esthétiques en matière de gestion des ressources (eau, énergie, etc.). Un projet bilatéral, pendant lequel les Danois ont également appris de leurs homologues Chinois

SECTION « PROJET URBAIN »

Le Lion d'or est décerné aux architectes **Javier Sanchez/Higuera + Sanchez** pour leurs logements «Brazil 44» à Mexico City. Cette opération montre comment avec des idées simples, il est possible de créer de belles habitations avec peu de moyens. Un processus auquel peuvent contribuer les habitants eux-mêmes.

PRIX SPÉCIAL « ECOLE D'ARCHITECTURE »

Le prix spécial revient à la **Faculté d'architecture polytechnique de Turin** (Italie) pour un projet à Bombay (Inde).

En complément de ces prix, le jury de la Biennale a voulu distinguer trois expositions : celle du **pavillon japonais**, conçue par Terunobu Fu-jimori ; celle du **pavillon islandais** de l'agence d'architecture Henning Larsen et l'artiste _lafur Elíasson ; et celle du **pavillon de la République de Macédoine**, réalisée par Minas Bakal_ev et Mitko Had_i Pulja.

2 International - Velux Award 2006 for students of architecture

Le thème du concours, «Lumière de demain», se rattache à la valeur principale du fabricant de fenêtres de toit depuis sa création en 1942 : la lumière naturelle dans l'architecture. Le jury a examiné les 557 dossiers reçus représentant 225 écoles réparties dans 53 pays. Les critères d'évaluation étaient l'idée conceptuelle, la réflexion expérimentale et le débat critique.

Les lauréats

_Louise Grølund, Danoise de 27 ans, a remporté le premier prix, d'une valeur de 8.000 euros, pour son projet intitulé «A museum of photography». «Concevoir un musée de la photographie consiste à créer des conditions optimales pour la vision, afin de regarder la photographie, tout en sensibilisant le spectateur à ce qu'il voit et aux conditions dans lesquelles il voit», explique-t-elle.

_Gonzalo Pardo Diaz, Espagnol de 26 ans, a remporté le second prix, d'une valeur de 4.000 euros, pour son projet intitulé «A place for reading». Réseau en trois dimensions plus qu'un simple bâtiment, il s'agit d'un espace atelier en construction composé de fragments, à l'instar d'une forêt.

_Anastasia Karandinou, Grecque âgée de 25 ans étudiant en Ecosse, a remporté le troisième prix, d'une valeur de 2.500 euros, pour son projet intitulé «Light Invisible Bridges». Elle y combine ses connaissances théoriques sur les propriétés de la lumière, avec ses recherches pratiques réalisées dans la ville de Shanghai.

Les mentionnés

Outre les trois lauréats, le jury a également décerné dix-sept mentions d'honneur, d'un montant de 500 euros, à des étudiants représentant

neuf pays différents. Grégory Bismuth et Benjamin Saragoussi, deux étudiants français de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, ont reçu une mention d'honneur pour leur projet «Lumière du désert».

Pour plus d'informations sur les projets : www.batiactu.com

3 Les Prix d'architecture du Moniteur 2006

Le Prix de l'Equerre d'argent 2006 est décerné à l'extension de l'Hôtel de Ville de Marseille.

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille.

Maîtrise d'œuvre : Franck Hammoutène, architecte, Beterem, ingénierie et économiste, Beterem infrastructure, Bet infrastructures et Vrd, Paul-Pierre Petel, paysagiste, Altia, acousticien et Ducks scéno,

scénographe.

Deux mentions spéciales ont été attribuées :

_L'une pour l'extension de l'Université Pierre-et-Marie-Curie Maîtrise d'ouvrage : établissement public du Campus de Jussieu. Maîtrise d'œuvre : Périphériques, architectes, Peutz, acousticien, Oth, bet TCE/économiste.

_L'autre pour la Passerelle Simone-de-Beauvoir

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris.

Maîtrise d'œuvre : Feichtinger Architectes, RFR Ingénieurs.

Le prix de la Première oeuvre revient cette année à une maison réhabilitée à Fleury-les Aubrais (Loiret) par les architectes Rémi Pascal et Pierre Bouillon (Agence rppb).

Pour plus d'informations : www.lemoniteur-expert.com

4 Prix du projet citoyen / 6° édition

Le prix du projet citoyen, décerné chaque année, depuis 2001, lors du congrès de l'Unsfa, récompense un projet dans lequel la concertation entre la maîtrise d'ouvrage, la population et la maîtrise d'œuvre a été détermin ante. Son objectif est d'apporter un éclairage particulier sur les pratiques et les conditions d'exercice du métier d'architecte lorsqu'il associe étroitement les usagers (les maîtres d'usage).

Le jury a cette année décerné son Prix à une opération de logements à Laval, qui permet à 6 locataires handicapés moteurs de vivre en quasi-autonomie.

Maître d'œuvre : Bernard Houet, architecte, Becb, bet fluides et structure, Apave de l'Ouest, bureau de contrôle et Securis Btp, coordination SPS.

Maître d'ouvrage : Méduane Habitat. Utilisateur : Foyer Thérèse-Vohl.

RÈGLEMENTATION

_PERMIS DE CONSTRUIRE À TITRE PRÉCAIRE

DÉCRET N°2006-1220 DU 4 OCTOBRE 2006

Le nouveau régime du permis de construire à titre précaire tel qu'institué par l'article 15 de l'ordonnance du 08 décembre 2005, est régi par les nouveaux articles L. 433-1 à L. 433-7 du code de l'urbanisme. Ses dispositions s'appliquent **depuis le début du mois de novembre**. Cependant à titre transitoire pour l'application des dispositions de l'article L. 433-1 nouveau du code de l'urbanisme, et jusqu'à la complète entrée en vigueur de l'ordonnance, le renvoi aux chapitres II à IV du titre II du livre IV nouveaux du code de l'urbanisme s'entend comme désignant les règles de compétence, de forme et de procédure fixées au chapitre ler du titre II du livre IV anciens du même code (anciens articles I. 421-1 à I. 421-9)

Son champ d'application matériel (article L. 433-1) concerne l'ensemble des constructions provisoires qui :

_n'entrent pas dans le cadre des nouvelles exemptions de toutes formalités prévues par l'article L.421-5 en fonction : de leur très faible importance ; de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel ils sont destinés ; du fait qu'ils nécessitent le secret pour des raisons de sûreté ; du fait que leur contrôle est exclusivement assuré par une autre autorisation ou une autre législation.

_et ne satisfont pas aux exigences fixées par l'article L. 421-6 (légis-

lation propre aux immeubles classés ou inscrits au titre du code du patrimoine).

Au plan géographique (article L.433-2 du C.urb.), cette autorisation qui n'est plus limitée comme par le passé aux seuls emplacements réservés peut être désormais accordée pour les projets dont le terrain d'assiette.

_n'est situé ni dans une zone urbaine, une zone à urbaniser ou un emplacement réservé délimités par un PLU, ni dans un secteur constructible délimité par une carte communale :

_ou bien est situé dans un secteur sauvegardé ou un périmètre de restauration immobilière, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager (ZPPAUP).

Dans les espaces protégés précités, l'arrêté délivrant un permis de construire à titre précaire doit obligatoirement comporter l'indication du délai à l'expiration duquel le pétitionnaire doit enlever la construction autorisée.

Dans tous les cas, l'arrêté accordant le permis de construire prescrit l'établissement aux frais du demandeur et par voie d'expertise contradictoire d'un état descriptif des lieux.

Attention : La mise en œuvre du permis précaire pendant cette période transitoire entraînera vraisemblablement une difficulté d'application dans la mesure où le nouvel article L. 433-1 détermine le champ d'application du permis précaire par référence à des dispositions du code de l'urbanisme qui ne seront pas entrées en vigueur au 1er novembre 2006!

A retrouver sur www.legifrance.gouv.fr

_OBLIGATION DE DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES 1% ARTISTIQUE

CIRCULAIRE DU 16 AOÛT 2006

Ce texte commente le régime de l'obligation de décoration des constructions publiques, qui a pour objectif de simplifier les procédures administratives et d'insérer les dispositions spécifiques relevant du Code des Marchés Publics.

Cette obligation consiste à consacrer 1% du coût d'une construction publique ou de travaux de réhabilitation de bâtiments publics à la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art originales d'artistes.

Les personnes soumises à cette obligation sont l'Etat et ses établissements placés sous sa tutelle autres que ceux présentant un caractère industriel et commercial et, dans une moindre mesure les collectivités

Le calcul de l'enveloppe consacrée au «1% » est le coût des travaux hors taxe à la remise de l'avant-projet définitif (APD). Ce nouveau régime introduit une obligation de publicité préalable pour le maître d'ouvrage quel que soit le montant du 1%, publicité qui doit être adaptée, permettant une information suffisante des artistes, en fonction de la nature et du montant de la commande.

_DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

1 CONTENU DU DIAGNOSTIC DÉCRET N°2006-1147 DU 14 SEPTEMBRE 2006

Ce décret précise le contenu du diagnostic de performance énergétique et de l'état de l'installation intérieure de gaz instaurés par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 qui a créé un dossier de diagnostic technique unique fourni par le vendeur ou le bailleur et destiné à accompagner des locations et des ventes de biens immobiliers.

Entrée en vigueur :

La production du diagnostic de performance énergétique est exigible : _pour un bâtiment ou partie de bâtiment existant, pour les ventes réalisées à compter du 1er novembre 2006.

_pour un bâtiment ou partie de bâtiment neuf pour lesquels la date de dépôt de la demande de permis de construire est postérieure au **30 juin 2007**.

${\bf 1.}\ {\bf La}\ {\bf performance}\ {\bf \acute{e}nerg\acute{e}tique}\ {\bf du}\ {\bf b\^{a}timent}:$

Bâtiments concernés : tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert.

Bâtiments exclus de la mesure :

_les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation

égale ou inférieure à deux ans :

_les bâtiments indépendants dont la surface hors oeuvre brute < à 50 mètres carrés :

_les bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, qui ne demandent qu'une faible quantité d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement ;

_les bâtiments servant de lieux de culte ;

_les monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine.

Le diagnostic de performance énergétique doit informer sur les consommations prévisionnelles d'énergie avec l'indication, pour chaque catégorie d'équipements, de la quantité annuelle d'énergie consommée ou estimée selon une méthode de calcul conventionnel ainsi qu'une évaluation des dépenses annuelles résultant de ces consommations et l'évaluation de la quantité d'émissions de gaz à effet de serre liée à la quantité annuelle d'énergie consommée ou estimée. Des recommandations visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment ou de la partie de bâtiment, accompagnées d'une évaluation de leur coût et de leur efficacité devront être fournies.

2 L'état de l'installation intérieure de gaz :

A compter du 1er novembre 2007, l'état de l'installation intérieure de gaz sera réalisé dans les parties privatives des locaux à usage d'habitation et leurs dépendances. Il sera réalisé sans démontage d'éléments des installations.

2 CRITÈRES DE CERTIFICATION ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2006

Ce texte définit la procédure de certification des personnes physiques qui pourront réaliser ces diagnostics (examen théorique et pratique à passer) et les exigences auxquelles devront répondre les organismes de certification.

La validité de la certification est de 5 ans.

 $\label{lem:converse} \textbf{A retrouver sur www.legifrance.gouv.fr}$



_RETARD DES ENTREPRISES DE TRANSPORT DANS L'ACHEMINEMENT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE...

SORT DU DOSSIER ET DROIT À INDEMNISATION

Les candidats à un marché public sont libres d'adresser leur candidature par tout moyen permettant de déterminer la date certaine et l'heure de la réception (art. 60-III du Code des Marchés Publics). Qu'il s'agisse d'un envoi postal, par chronopost ou par l'intermédiaire de toute autre entreprise de transport ou de messagerie, c'est donc la date de réception du dossier par son destinataire qui fait foi et non celle du cachet de la poste ou celle du récépissé de l'envoi (art. 16 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

Comme ne peuvent être ouverts que les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites qui ont été annoncées dans l'avis d'appel (art. 61-l du Code des Marchés Publics) et sachant que l'envoi postal, comme celui effectué par l'intermédiaire d'un transporteur, peut être soumis à certains aléas, c'est au candidat de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que son dossier arrivera avant l'expiration du délai. En aucun cas un dossier parvenu hors délai ne peut être rattrapé et intégré à la consultation.

La question de la recevabilité du dossier de candidature réceptionné hors délai étant réglée, il reste le point de savoir s'il est possible pour le candidat évincé d'obtenir du transporteur une indemnisation dans l'hypothèse où le dossier n'a pas été reçu dans un délai garanti.

A cette question la réponse est positive, mais cette indemnité demeure symbolique, parce que son montant est généralement limité

contractuellement au coût du transport au moyen d'une clause limitative. Celui-ci est donc sans rapport avec la perte d'une chance de pouvoir participer et remporter un marché.

Pour obtenir davantage que cette indemnité dérisoire et espérer une réparation intégrale, il faut pouvoir démontrer la « faute lourde » du transporteur qui, seule, permet d'exclure l'application de la clause limitative. Or, la démonstration de cette « faute lourde » est extrêmement difficile à rapporter, car la jurisprudence en fait depuis peu une application restrictive.

En effet, la Cour de cassation a estimé (Cass. Ch. Mixte, 22 avr. 2005, SCPA Dubosc et Landowski c/ Sté Chronopost) que la démonstration de la faute lourde, caractérisée par une négligence d'une extrême gravité, ne pouvait résulter du seul retard dans la livraison.

De la même manière, elle a jugé (Cass ch. Mixte, 22 avril 2005, P, Sté Chronopost c/ Sté KA France) qu'un retard de 4 jours, qualifié par la société Chronopost elle-même « d'erreur exceptionnelle d'acheminement » et auquel elle ne pouvait apporter aucun éclaircissement, ne constituait pas une faute lourde de la part du transporteur.

Service Juridique - Grand'Ouest

_DEVOIRS DE CONSEIL DE L'ARCHITECTE

Retenant une solution déjà adoptée dans une précédente décision, la Cour de Cassation exclut, de manière plus tranchée encore, tout devoir de conseil de l'architecte quant aux capacités financières du maître d'ouvrage. En l'espèce, le maître d'ouvrage n'était pas un particulier mais une association gérant un immeuble collectif. Celle-ci avait demandé à un architecte de lui faire des propositions et un devis pour des travaux urgents de réaménagement qu'elle chiffrait dans un descriptif sommaire. Répondant à cette demande, l'architecte avait établi un avant-projet sommaire, un dossier de consultation des entreprises et un dossier détaillé, évaluant les travaux à un montant dix fois plus élevé. N'ayant pu obtenir le règlement de ses honoraires, il engagea une action en paiement qui fut rejetée. Les juges du fond lui reprochèrent d'avoir manqué à son devoir de conseil en ne recherchant pas si l'association avait la capacité financière de réaliser les travaux pour le montant qu'il préconisait. Mais cette décision fut cassée pour violation de l'article 1147 du code civil.

En réalité, de tels motifs ne pouvaient justifier une privation d'honoraires, alors que l'architecte avait exécuté ponctuellement la mission que lui avait confiée le maître de l'ouvrage. Par ailleurs, un prétendu manquement à son devoir de conseil ne pouvait lui être reproché au regard du principe, rappelé par la Cour de Cassation, selon lequel l'architecte n'est pas tenu de renseigner le maître de l'ouvrage sur ses propres capacités financières.

Cass. 3° civ., 9 nov. 2005, n° 04-15.505, n° 1201 FS - P + B, Boillat c/assoc. Vacances Bleues

MITOYENNETÉ

Le juge peut rejeter une demande de partage des frais de réparation d'un mur mitoyen dès lors que le demandeur ne démontre pas le caractère urgent des travaux et qu'il n'apporte pas la preuve de l'accord du propriétaire voisin sur leur réalisation.

En effet, si la loi prévoit que les frais de réparation d'un mur mitoyen doivent être répartis entre les propriétaires en proportion de leurs droits, cette obligation légale ne les dispense pas de se consulter préalablement à l'intervention et chaque fois que cela est possible. Ainsi, même s'il s'agit d'intervenir pour l'entretien ou la conservation du mur, un propriétaire ne peut pas prendre seul l'initiative des travaux sans même s'enquérir de l'avis de son voisin, en comptant malgré tout et dans tous les cas sur un partage de la facture.

Cette décision atteste une nouvelle fois que, pour les juges, la bonne pratique du régime de la mitoyenneté s'inscrit avant tout dans un esprit de concertation préalable et de respect. Les tribunaux n'ont vocation à intervenir que si la concertation échoue, pour vaincre les oppositions abusives et rappeler à chaque propriétaire mitoyen les obligations légales qui lui incombent. En revanche, et comme le démontre la présente affaire, les juges n'hésitent pas à sanctionner ceux qui décident de s'affranchir de cette étape consensuelle en procédant d'autorité aux travaux selon la méthode qui leur convient, ou ceux qui se trouvent simplement dans l'incapacité de prouver l'accord interpagne.

Cass. 3° civ., 14 juin 2006, n°05-14.146, n°725 P + B, Fort c/

R è GLEMENTATIO N

COORDONNATEUR SPS

AUTEUR DU PLAN PARTICULIER ET TRANSMISSIONS

Un arrêt de la Cour de Cassation rappelle les limites des obligations du coordonnateur SPS dans la tenue des documents relatifs à la sécurité sur les chantiers. Il lui appartient d'élaborer, de tenir à jour et de veiller à l'application du plan général de coordination (PGSPS). Il doit également ouvrir un registre journal dans lequel il est tenu de mentionner, au fur et à mesure du déroulement de l'opération de construction, le compte rendu des inspections, les consignes à transmettre, les notifications, les coordonnées des entreprises avec leurs dates d'intervention et l'effectif des travailleurs employés. Un manquement avéré à ces obligations peut entraîner un refus du maître de l'ouvrage de rémunérer la prestation effectuée. Tel était le cas dans la présente affaire.

L'architecte, chargé de la coordination d'un chantier, s'était vu refuser le paiement de la totalité de ses honoraires, en raison, d'une part, de l'extrême concision du registre journal, inadapté à l'objet même de la mission de coordinateur, d'autre part, de la nette insuffisance du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).

La Cour d'Appel avait donné raison au maître de l'ouvrage, estimant qu'il ne justifiait pas avoir réalisé complètement ses obligations contractuelles. Mais cette décision est cassée au visa de l'article L. 235-7 du code du travail. En vertu de ce texte, en effet, l'établissement du PPSPS ne relève pas du coordonnateur mais des entrepreneurs. Si le coordonnateur pouvait, en l'espèce, se voir reprocher une mauvaise exécution de sa mission quant à la tenue du registre journal, en revanche, il n'avait pas à supporter les conséquences d'une insuffisance du PPSPS établi par l'entreprise intervenue sur le chantier. Le rejet de la totalité de sa demande en paiement d'honoraires n'était donc pas justifié.

Cass. 3e civ., 11 mai 2006, n°05-14.425, n°546 FS - P + B, Masci c/Sci Le Mont Blanc Marnaz

OBLIGATION DE MOYEN DE L'ARCHITECTE

A la suite de désordres affectant le lot peinture sous-traité d'un ensemble de maisons individuelles, le syndicat des copropriétaires assigne les constructeurs et leurs assureurs. La Cour d'Appel prononce une condamnation contre les architectes et leur assureur «in solidum» avec les entrepreneurs pour n'avoir pas décelé la mauvaise exécution des travaux par l'entreprise de peinture

Les architectes contestent cette condamnation. La Cour de Cassation leur a donné raison, jugeant que les architectes ne sont tenus que d'une obligation de moyen dans l'accomplissement de leur mission de surveillance du chantier et ne sont pas astreints à une présence constante sur celui-ci.

Cassation 3e Chb, 14 décembre 2004

LIMITATION DE LA RESPONSABI-LITÉ DE L'ARCHITECTE

CCet arrêt pose une limite à la responsabilité de l'architecte lorsque celui-ci informe le maître d'ouvrage d'un risque encouru et préconise une solution technique destinée à v échapper

Il résulte de cette décision qu'à partir du moment où le maître d'ouvrage a été clairement informé par l'architecte qu'un choix technique pouvait se révéler préjudiciable, le fait pour le maître d'ouvrage de passer outre son conseil constitue une acceptation délibérée des risques qui est exonératoire de la responsabilité des constructeurs si

Pour que l'architecte puisse dégager sa responsabilité, encore faut-il qu'il démontre qu'il a suffisamment informé le maître d'ouvrage des conséquences de sa décision et que ce dernier a donc décidé, en pleine connaissance de cause, de ne pas suivre son conseil.

Dans l'affaire jugée, l'architecte avait informé par écrit le maître d'ouvrage de la nécessité de réaliser une protection renforcée du sous-sol afin d'en assurer l'étanchéité. Par souci d'économie, le maître d'ouvrage avait préféré passer outre le conseil de l'architecte et avait donc demandé la suppression des éléments de protection nécessaires pour assurer l'étanchéité du sous-sol. En cours de chantier, le maître d'ouvrage avait réitéré son refus à l'occasion de la présentation d'un devis intégrant ces travaux d'étanchéité.

Au vu de ces éléments, le maître d'ouvrage a été déclaré entièrement responsable des conséquences des inondations survenues dans le sous-sol sans pouvoir réclamer à l'architecte la garantie des constructeurs. Cette décision, favorable à l'architecte, ne doit pas masquer le fait que, dans certain cas, même une information écrite au maître d'ouvrage, peut ne pas être suffisante pour exonérer l'architecte de sa responsabilité. Il en sera notamment ainsi lorsque le choix du maître d'ouvrage risque de mettre en péril la stabilité de l'ouvrage ou est susceptible de présenter un danger pour les personnes. Dans ces hypothèses extrêmes, il est du devoir de l'architecte de refuser son concours à la réalisation d'un tel projet.

Cassation, 3ème Chambre – 15 décembre 2004 Source : service juridique du Grand Ouest

ASSURANCE - CONSTRUCTION

CONTENU DES ATTESTATIONS

L'attestation d'assurance doit permettre au maître d'ouvrage de vérifier que le constructeur auquel il fait appel est bien assuré pour les travaux commandés. La garantie offerte par l'assureur en responsabilité décennale étant limitée au seul secteur d'activité professionnelle déclaré par le constructeur, il est fondamental que l'attestation d'assurance précise ce secteur. Il revient à l'assureur de responsabilité, au titre de son devoir de renseignement, de veiller à ce que les activités déclarées soient mentionnées dans l'attestation. A défaut, il engage sa responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage, tiers au contrat d'assurance, sur le fondement de l'article 1382 du code civil.

En l'espèce, à la suite de désordres consécutifs à des travaux d'isolation thermique, un assureur de responsabilité avait été poursuivi en indemnisation pour avoir délivré une attestation d'assurance ne comportant pas de restriction quant aux activités déclarées par l'entrepreneur. Les juges d'appel avaient rejeté cette action, estimant que l'assureur, sur ce point, n'était soumis à aucune obligation et n'avait donc pas commis de faute susceptible d'engager sa responsabilité vis-à-vis du maître de l'ouvrage.

Appliquant sa jurisprudence dans toute sa rigueur, la Cour de Cassation casse cette décision pour violation de l'article 1382 du code civil. Elle rappelle que l'assureur est tenu d'une obligation de renseignement à l'égard de son assuré à qui il délivre une attestation nécessairement destinée à l'information des éventuels bénéficiaires de cette garantie et qu'à ce titre, il lui appartient de fournir dans ce document les informations précises sur le secteur d'activité professionnelle déclaré. La Cour prend le soin de préciser que l'assurance de responsabilité obligatoire, dont l'existence peut influer sur le choix d'un constructeur, est imposée dans l'intérêt des maîtres de l'ouvrage.

Cette solution vient conforter une jurisprudence maintenant bien ancrée qui permet au maître de l'ouvrage, dans l'hypothèse de dommages consécutifs à des travaux qui se situent hors du champ de l'assurance souscrite, d'engager la responsabilité délictuelle de l'assureur, dès lors que l'attestation produite n'indique pas l'activité déclarée par le constructeur

Cass. 3e civ. 29 mars 2006, n°05-13.119, n°425 FS - P + B. OPAC du département de Saône-et-Loire c/ compagnie d'assuran-

MARCHÉS PUBLICS

1 CAPACITÉS PROFESSIONNELLES TECHNIQUES **ET FINANCIÈRES**

pour l'appréciation de leurs capacités professionnelles, techniques et financières sont énumérés par un arrêté qui prévoit la possibilité d'exiger la présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés dans la période des 5 dernières années (Arr. 26 févr. 2004, art. 1er partiel).

Le Conseil d'Etat rappelle que ces dispositions se bornent à limiter l'étendue des renseignements que la personne publique est en droit d'exiger. Elles ne font donc pas obstacle à ce que l'acheteur public fixe une période plus courte que les 5 dernières années, à la condition que cette durée soit déterminée en fonction de l'objet du marché et s'applique à l'ensemble des candidats. Une commune qui remplit ces deux critères ne manque pas à ses obligations de mise en concurrence en demandant aux candidats la production de référence d'une antériorité inférieure à 3 années.

CE, 4 nov. 2005, n° 280406, cne de Bourges

2 MARCHÉ ANNULÉ : NOUVELLE PROCÉDURE

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, la procédure de passation d'un marché peut être annulée dans le cadre d'un référé précontractuel. Dans cette hypothèse la personne publique en charge du marché peut décider, soit d'initier une nouvelle procédure, soit de reprendre au stade de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence. Cette décision n'est pas susceptible d'être discutée devant les instances juridictionnelles.

CE,4 nov. 2005, n°280406, cne de Bourges

3 INTÉRÊTS MORATOIRES

Un litige oppose une entreprise chargée de plusieurs marchés de travaux à un syndicat intercommunal en raison de retard de paiement

Le Conseil d'Etat approuve la cour administrative d'appel de Marseille d'avoir supprimé la TVA du montant des intérêts moratoires à verser

Selon les juges, les intérêts moratoires pour retard de paiement dans un marché public s'analysent en des indemnités ayant pour but de réparer le préjudice dissociable des travaux réalisés par l'entreprise. N'étant pas la contrepartie de prestations individualisées, ils n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA. (Conseil d'Etat, 25 juin

De même, les intérêts moratoires réclamés au titre de marchés privés, en application de l'article 1153 du Code Civil ou de la norme Afnor NP.03-001, art. 20-8, ne sont pas à soumettre à la TVA. Ils ont pour objet de couvrir le préjudice subi par l'entreprise du fait de la carence du maître d'ouvrage (instruction fiscale du 22 mai 1998).

4 AVIS D'APPEL À CONCURRENCE : L'INDICATION DU MONTANT PRÉVISIONNEL N'EST PAS INDISPENSABLE

Aucune disposition du code des marchés publics, ni aucune autre règle, ne met à la charge de la personne responsable du marché une obligation de publicité quant au montant prévisionnel du marché qu'elle entend attribuer.

C'est sur ce fondement que le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance du juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif de Lyon. Celui-ci, saisi par une entreprise évincée, avait annulé un appel d'offres lancé par le département de la Loire au motif que l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ne précisait pas «le montant prévisionnel du marché alors pourtant que ce montant avait été préalablement évalué par la commission permanente du Conseil Général

Estimant que le département de la Loire avait manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, le juge des référés avait annulé la procédure de passation du marché et enjoint à reprendre la procédure au stade de la mise en concurrence.

L'arrêt du Conseil d'Etat met fin à l'instabilité juridique résultant de diverses jurisprudences de T.A qualifiant l'absence d'indication du montant prévisionnel du marché dans l'AAPC, de vice substantiel de nature à annuler la procédure. Désormais, les acheteurs publics peuvent publier un avis sans montant prévisionnel.

Conseil d'Etat, 1er juin 2005

CONSTRUCTIBILITÉ LIMITÉE

CONTENU DES ATTESTATIONS

La localisation d'un terrain dans les parties actuellement urbanisées (PAU) de la commune fait obstacle à l'application de la règle de constructibilité limitée prévue à l'article L.111-1-2 du code l'urbanisme. Elle ne garantit pas, toutefois, la constructibilité du terrain en cause. Le juge considère, en effet, que le dispositif de lutte contre le mitage prévu par l'article R.111-14-1 du code de l'urbanisme est applicable même dans les secteurs urbanisés de la commune. L'autorité administrative peut donc valablement délivrer un certificat d'urbanisme négatif dès lors qu'une construction serait de nature à favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants. En l'espèce, le terrain situé en limite extrême de la partie urbanisée de la commune, au pied d'une colline boisée, n'était pas raccordé au réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le permis de construire étant susceptible d'être refusé en application de l'article R.111-14-1. la cour d'appel en a déduit à bon droit que l'autorité administrative était tenue de délivrer un certificat d'urbanisme négatif.

CE, 15 févr. 2006, n°268241, Bobot, Arnaud

RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE & CINÉMA

Du 30 novembre au 11 décembre 2006 Plans logement



ette année, Architecture et Cinéma se retrouvent « à la maison». Maison des architectes et amoureux de l'architecture puisque l'Ordre fête les vingt ans de ses Rendez-vous. Maison de l'Architecture qui, pour sa troisième rencontre avec le cinéma s'est consacrée à nos espaces d'intimité au grand écran. Un habitat virtuel qui en dit long sur nos lieux de vie.

Parmi les conférences du 30 novembre s'immisce un ciné concert exceptionnel, une création originale de Jean-Paul Raffit (guitare), Jean-Denis Rivaleau (batterie) et Olivier Capelle (chant) pour la maison démontable de Buster Keaton. Un film «surréaliste», riche de résonances pour les architectes que nous sommes : cabane primitive, standardisation du logement, détournement, habitat mobile... Une journée à ne pas rater.

Dès cette première séance, le ton est donné : la part belle au rêve et au rire. Place aussi, au patrimoine cinématogra-

phique : Buster Keaton, Charlie Chaplin, Laurel (sans Hardy!), Jean Rouch... Les architectes n'ont pas à rougir du portrait caricatural dressé dans Petit à Petit. Au contraire, le film tourne en dérision une forme d'architecture que nous-même nous combattons et ne pouvons nommer comme telle. Il pose, entre autres, le débat toujours actuel sur l'alternative entre des édifices intégrés à leur contexte ou « de style international ». La programmation réserve une place de choix aux images d'architecture avec des bobines rares, des années 30 aux années 60 : expériences menées par le Mouvement Moderne, désir de création d'habitats innovants, politiques d'urbanisation des Trente Glorieuses, standardisation de la construction, souci d'intégrer la nature, etc...

Autre film unique : les seules prises de vue faites par Le Corbusier dans les années 1934/35, commentées par Renaud Barres, architecte-historien. En première partie d'une séance spéciale sur Fernand Pouillon animée par le réalisateur Christian Meunier et Jean-Pierre Siame, architecte ayant passé dix ans dans l'agence de « l'architecte méditerranéen », « porté » le projet fondateur des 200 logements à Aix-en-Provence et collaboré à de nombreux autres, en Algérie notamment. Auparavant, une variation sur notre thème avec dedans/dehors, des courts métrages d'étudiants de l'atelier « ville et cinéma », présentés par Rémi Papillault, architecte, responsable de cet enseignement à ENSAT .

Cinéma et architecture domestique ont des affinités particulières. Naturel pour un art qui fait de nous des voyeurs. Des toits de toutes sortes, de la plus riche villa (la splendeur des Amberson, Orson Wells) au simple conteneur (L'homme sans passé, Aki Kaurismäki) s'y déploient dans des films de tout genre, simples cadres au scénario ou au cœur même des préoccupations des cinéastes. Toutefois, peu de réalisateurs ont utilisé des architectures reconnues : Marcel l'Herbier (Mallet Stevens pour L'inhumaine) Terry Gillian (Bofill pour Brazil), Eric Rohmer (Castro pour Les nuits de la pleine lune), Djibril Glissant (Renaudie pour L'éclaireur) viennent à l'esprit. Le mépris est un cas particulier : la villa Malaparte filmée par Godard vient rompre totalement avec les intérieurs bourgeois conventionnels et laisse place à la pureté du langage architectural.

Des personnages qui se « débattent » contre les parois d'un milieu fermé, « des films aquarium -pour reprendre Thierry Jousse- le cinéma français, champion en la matière, en a produit parfois de très bons, de Duvivier à Chabrol». Des adeptes bien sûr, aussi au-delà de l'hexagone, Ingmar Bergman, Woody Allen, Ettore Scola, Yasujiro Ozu, etc. Le lieu de vie traduit les relations entre les êtres, tisse des liens avec l'espace mental. Certains ont exacerbé ces aspects, concevant des décors reflétant le déséquilibre intérieur des personnages (Roman Polanski, dans Le locataire et Répulsion). Ricardo Bofill, exprime entre quatre murs les relations interpersonnelles dans circles et l'enfermement du concepteur dans Squizo... L'habitat du cinéma est moins un lieu de liberté qu'un huis clos prêts à nous réserver le pire...

Quatre murs également, pour le décor de la chambre où s'est retranché l'assassin dans Le jour se lève de Marcel Carné. Dispositif rare à cette époque où une paroi en moins servait à planter la caméra et qui renforce la sensation d'enfermement. L'escalier est aussi primordial au ressort dramatique : relations avec le voisinage, chute de Jules Berry, blessé à mort. Rompant avec l'illusion réaliste, un travelling vertical le dévoile en coupe et permet, palier après palier, de suivre Gabin sortant de l'immeuble. Les contre plongées y accentuent la distance entre le personnage principal et les autres. La porte, la fenêtre sont, en outre, des éléments clé du harcèlement policier et de l'incommunicabilité. Il sera passionnant de suivre, à La Cinémathèque, la lecture du décor par Jean-Luc Antonucci, maître de conférences à l'ESAV et faire plus ample connaissance avec ce très grand chef décorateur qu'est Alexandre Trauner.

Tourné en extérieur, Terrain vague nous immerge dans les années soixante. Un Marcel Carné, préoccupé par les problèmes de la banlieue. Le mal vivre, déjà. Sujet brûlant d'actualité, abordé à travers le patrimoine cinématographique, moins par souci de le rendre plus soutenable par la distance que pour souligner son caractère tristement récurrent dans notre société et mieux évaluer le présent. Autre jeunesse, autre milieu ingrat dans la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui pour Something like happiness (Bohdan Slama). Beaucoup d'humanité dans ce film où la solidarité n'est pas un vain mot. Une vision sociale de l'habitat que soulignera Gérard Ringon, sociologue, enseignant à l'EnsAT, lors de cette soirée. Cette année encore, les enseignants de l'EnsAT nous ont volontiers prêté main forte. Gérard Tiné et Daniel Estévez croiseront leurs regards respectifs de plasticien et d'ingénieur en informatique sur Esquisses de Frank Gehry. Un documentaire de Sydney Pollack qui, avec le récent My architect sur Louis Kahn, souffle un vent nouveau sur l'image de l'architecte au grand écran.

Arts plastiques, sculpture, photographie, audiovisuel... : la programmation rend sensible les échanges fertiles entre les divers champs artistiques. Gordon Matta-Clark et ses building cut, Peter Greenaway et son approche picturale du cinéma en sont les plus ardents protagonistes.

La caméra reste attentive à l'évolution rapide et complexe de la société, elle explore, à sa manière, les modes d'habiter, saisit les évolutions. De logement en logement, les Locataires de Kim Ki-Duk tracent un panorama de l'architecture domestique coréenne, de la maison traditionnelle à patio aux longues barres à coursives et jusqu'aux appartements les plus récents. Habitée par les marques du temps et de la mémoire, la maison est un microcosme qui retrace l'histoire d'un quartier, d'un pays. Le poids, l'enracinement de ce puissant symbole de conquête de l'espace parcourt News from home, News from house. Amos Gitaï revisite les habitants et le voisinage de la demeure de Baït et de Une maison à Jérusalem. Une trilogie sur 25 ans, un palimpseste où les paroles successives des personnes liées à ce lieu révèlent l'histoire douloureuse de cette région du Moyen-Orient.

Notre événement s'achemine vers un rythme biennal. Entre ces Rendez-vous longs mais espacés, nous souhaitons vous retrouver ponctuellement, à Toulouse et dans les départements. Pour voir des films indisponibles à ce jour, débattre à partir du média audiovisuel sur des sujets divers : question des lotissements et du paysage, désir des habitants en matière de logement ou d'espace public, etc... L'occasion de suivre l'actualité, garder le contact avec les spectateurs et les salles, partager ces rencontres avec le plus grand nombre d'acteurs locaux de la conception de l'espace. Comprendre, apprendre sur l'architecture et nos cadres de vie, la rendre désirable, accessible à tous. Et se sentir chez-soi au cinéma.

Sylvie Assassin-Dumons, architecte.





TOULOUSE

JEUDI 30 NOVEMBRE

Diagora-Labège à l'occasion des XX^e Rendez-Vous de l'Architecture

Séance à 18h30. Ciné Concert

La maison démontable

Buster Keaton et Edward F. Cline 1920.19 min. Noir & Blanc. Muet.

Buster reçoit une maison en pièces détachées comme cadeau de mariage. Mais un rival dépité intervertit les numéros des caisses de l'ordre d'assemblage...Surréaliste et riche de résonances sur nos lieux de vie : cabane primitive, standardisation du logement, habitat mobile, détournement...

Création musicale par Jean-Paul Raffit, (guitare), Oliver Capelle (chant et effets), Jean-Denis Rivaleau (batterie)

VENDREDI 1er DÉCEMBRE

Cinéma ABC

13 rue Saint Bernard • Toulouse Renseignements: 05 61 21 20 46

Séance à 18h30

Toulouse Mirail

Mario Marret 1962. 31 min. Couleurs

Un film réalisé en collaboration étroite avec Georges Candilis et son équipe. L'architecte illustre avec des schémas et commente avec beaucoup d'assurance ses propositions pour la structure de Toulouse-Le-Mirail. L'ossature de la ville se dessine peu à peu sous nos yeux...

H is for House

Peter Greenaway

1973. 10 min. Couleurs.

Une manière très enjouée de tourner en dérision le documentaire et de mettre en avant «...l'absurdité familière des civilisations sophistiquées organisées selon l'arbitraire de l'alphabet ... », Peter Greenaway .

Windows

Peter Greenaway 1975. 4 min. Couleurs.

«...Windows est un compte-rendu statistique macabre de défénestrations trouvant des raisons pour lesquelles plusieurs personnes dans un manoir idyllique s'obstinent à sauter d'une fenêtre, et laissant très légèrement entendre que la raison pourrait venir d'une jalousie envers les oiseaux et d'un amour de la gravité...», Peter Greenaway.



Splitting + bingo minths

Gordon Matta-Clark

1974. 19 min. Silencieux. Couleurs.

Performance sur une maison typique d'une petite ville de l'Etat de New York. Comme la plupart de ses "building cut", une critique de la standardisation du logement qui déferle dans les banlieues de l'Amérique de l'après-

Conical intersect

Gordon Matta-Clark 1975. 24 min. Silencieux. Couleurs.

Diplômé en architecture, Gordon Matta-Clark développe une œuvre où s'articulent architecture, sculpture, dessin et, du fait du caractère éphémère de ses œuvres, photographie et audiovisuel. Lors de la 9e Biennale de Paris, il fit une coupe dans deux immeubles à l'angle de la rue Rambuteau et du Centre Georges Pompidou.

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

La Cinémathèque de Toulouse

69, rue du Taur • Toulouse Renseignements: 05 62 30 30 10

Séance à 18h30

Péril en la demeure

Proposée en partenariat

avec le festival Séquence Court-Métrage

La tête dans les étoiles / de Sylvain Vincendeau. 2005. 9 min. Animation. / Flesh / d'Edouard Salier. 2005. 10 min. Animation expérimentale / Ego / de Louis Blaise, Thomas Lagache, Bastien Roger. 2005. 6 min. Animation / Broadway / de Mathieu Mantovany. 2005. 4 min. Animation / Obras / d'Hendrick Dussolier. 2004. 12 min. Animation / Le bungalow galopant / de Del Lord et Eddie F. Cline. 1924. 19 min. Burlesque / Au bout du monde / de Konstantin Bronzit. 1999. 7min. Animation / La maison démontable / de Buster Keaton et Edward F. Cline 1920. 22 min. Ciné-concert par Jean-Paul Raffit, musicien.

Cinéma ABC

13 rue Saint Bernard • Toulouse Renseignements: 05 61 21 20 46

Séance à 20h30

Hus

Inger Lise Hansen 1998. 7min. Couleurs.

Animation expérimentale tournée en prise directe dans le désert de Californie. On assiste image par image à la destruction d'une maison en bois. Un film sur le temps et les processus.

News from Home, News from House

Amos Gitaï

2005. Israël/ France/ Belgique. 97 min. Couleurs. Documentaire

Le réalisateur retourne à la maison qui a été le sujet de deux précédents films : Baït (1980) puis Une maison à Jérusalem (1998). Le propriétaire d'origine, son cousin, la maîtresse des lieux actuelle, le tailleur de pierres d'il y a 25 ans, l'entrepreneur du chantier à côté et le voisinage sont autant de voix qui apportent des nouvelles du pays, en échos aux chapîtres antérieurs.



DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Cinéma le Casino

2 rue René Cassin • Lavelanet Renseignements: 05 61 64 78 31

Séance à 18h00 / Ciné Concert

Work

Charlie Chaplin 1915. Noir & Blanc. Muet.

Charlie employé d'une petite entreprise de peinture et pose de papiers peints appelée à refaire la décoration d'une maison. Explosif!

Un gars du bâtiment

Georges Jeske

1924. 20 min. Noir & Blanc. Muet.

Avant son association avec Hardy, Stan Laurel en bâtisseur de maison. Attention à la gaffe!

La maison électrique

Buster Keaton et Eddie F. Cline 1922. 22 min. Noir & Blanc. Muet.

Buster, affublé par erreur d'un diplôme d'électricien est chargé de moderniser une maison bourgeoise et conventionnelle...Un film surréaliste, précurseur de la domoti-

Création musicale par Jean-Paul Raffit, (guitare), Oliver Capelle (chant et effets), Jean Denis Rivaleau (batterie)

TOULOUS

LUNDI 4 DÉCEMBRE

Utopia

20 rue Montardy • Toulouse Renseignements: 05 61 21 22 11

Séance à 20h30

Esquisses de Frank Gehry

Sydney Pollack

2006. Etats- Unis. 83 min. Couleurs. Documentaire.

Des moments partagés dans l'intimité de son domicile, à son agence, sur les chantiers - permettent d'appréhender le travail de Franck Gehry et de cerner mieux sa personnalité. L'accent porté sur les phases d'études (esquisses et maquettes de travail notamment) signe le portrait d'un architecte qui se pose du côté des artistes. Un film vif, au rythme enjoué.

Deux regards sur le film : Gérard Tiné, plasticien et Daniel Estévez, architecte-ingénieur, enseignants à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse

MONTAUBAN

MARDI 5 DÉCEMBRE

Cap'Cinéma

21 boulevard Garrison • Montauban Renseignements : 05 63 63 19 16

Séance à 20h30

Flatlife

Jonas Geinaert 2004. 10 min. Couleurs.

Une coupe sur quatre appartements d'un HLM nous permet d'assister aux activités quotidiennes de leurs occupants et à leur rapports de voisinage. Projet de fin d'études d'un jeune réalisateur belge, primé à Cannes en

Something like happiness

Bohdan Slama

2005. République Tchèque/ Allemagne. 100min. Couleurs Louve d'or au Festival du nouveau cinéma de Montréal en 2005

Une radiographie d'un groupe de voisins qui ont grandi ensemble dans un HLM d'une petite ville du «jardin de Bohème», ravagée par l'industrialisation. Manque, attente, quête d'absolu, sensation d'impuissance face au monde... Dans ce milieu, trois amis rêvent leur vie plus qu'ils ne la font La force des liens et l'attention qu'ils se portent les aident à faire face à l'adversité du quotidien. Un constat doux-amer mais constructif et profondément humaniste sur le passage à l'âge adulte et la quête du bonheur dans un monde en pleine mutation.

Un regard sur le film : Gérard Ringon, sociologue, enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse.

TOULOUSE

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

Ecole Supérieure d'AudioVisuel 56 rue du Taur • Toulouse Renseignements: 05 61 50 44 46

Séance à 18h00

Dedans Dehors

Projection d'une sélection de courts-métrages réalisés par des étudiants de l' Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse et de l'Ecole Supérieure d'AudioVisuel de Toulouse.

Séance présentée par Rémi Papillault, enseignant responsable de l'enseignement «ville et cinéma» à l'EnsAT et Jean-Luc Antonucci, maître de conférences à l'ESAV. En présence de Guy Chapouillié, directeur de l'ESAV et Pierre Fernandez, directeur de l'EnsAT.

Séance à 20h30

Les images de le Corbusier

Le Corbusier

2005. 16 min. Muet.

Montage des films personnels de Le Corbusier réalisé par Jacques Barsac pour la Fondation Le Corbusier. Uniques prises de vues de l'architecte en 1934/35.

Présentation par Renaud Barres, architecte et historien de l'architecture.

Fernand Pouillon, le roman d'un architecte.

Christian Meunier

2003. 52 min. Couleur. Documentaire.

Fernand Pouillon a orienté la production de son agence vers le logement. «... Je voulais bâtir meilleur marché et mieux que personne...» : un challenge de passionné qui le mènera à la ruine. S'attachant moins au mythe Pouillon qu'à l'œuvre architecturale, le film associe de très belles prises de vue de ses principales réalisations en France et en Algérie, des images d'archives et des entretiens captivants avec des ex. collaborateurs et des historiens de l'architecture.

Projection-débat avec le réalisateur (sous réserve) et Jean-Pierre Siame, ancien collaborateur de Fernand Pouillon.

AUCH

JEUDI 7 DÉCEMBRE

17 rue Lafayette • Auch Renseignements: 05 62 60 61 18

Séance à 21h00

Il girasole, una casa vicina a Verona

C. Schaub et M. Meili

1995. 17 min . V.O. sous-titrée en français.

Un film qui fait sentir la force d'idées utopiques à travers une architecture domestique hors du commun construite entre 1930 et 1935 dans la campagne aux environs de Vérone. Comme un tournesol, la maison suit la course du soleil...

La nouvelle habitation

Hans Richter

1930. 28 min. Noir & Blanc. Muet.

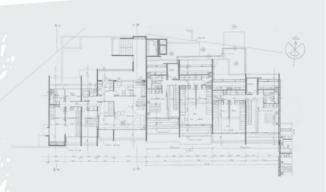
En 1930, le cinéaste d'avant garde Hans Richter est engagé par le Werkbund suisse afin de promouvoir un concept d'habitation moderne dans le cadre d'une grande exposition sur le logement... Le tout premier film suisse d'architecture.

L'amour existe

Maurice Pialat

1961, 18 min. Noir & Blanc.

Errance dans la banlieue parisienne des années 50. Un portrait au vitriol : conditions de vie ouvrière déplorables. déculturation, politiques d'urbanisation dévastatrices. Misère des grands ensembles, tristesse du pavillonnaire avec "sa culture et sa construction en toc". Et partout l'ennui, «...principal agent d'érosion des paysages pauvres...», Maurice Pialat.



TOULOUSE

VENDREDI 8 DÉCEMBRE

Cinéma ABC

13 rue Saint Bernard • Toulouse Renseignements: 05 61 21 20 46

Séance à 18h30

La nouvelle habitation

Hans Richter

1930. 28 min. Noir & Blanc. Muet. Voir synopsis du 7 décembre.

Architecture aujourd'hui

Pierre Chenal

1928. 10 min. Noir & Blanc. Muet

Elaboré en étroite collaboration avec Le Corbusier, ce film montre trois villas de l'architecte (Stein, Ville d'Avray, Poissy), le quartier Frugès à Pessac et le plan Voisin pour Paris.

Le Corbusier, architecte du bonheur

1957. 21min. Documentaire. Noir & Blanc

Une interview de l'architecte, un aperçu de ses réalisations en maquette ou prise de vues réelles. Le Corbusier explique, à l'aide de schémas sa théorie de la «ville radieuse», les unités d'habitation de grandeur conforme, le modulor, son projet de réorganisation de la campagne...

New Town

John Halas et Joy Batchelor 1950. 8 min. Couleurs

Un dessin animé plein d'optimisme -et de naïveté- cherche à nous persuader des inconvénients de la ville traditionnelle et de la nécessité de créer des villes nouvelles, fonctionnelles et hygiéniques pour un nouveau mode de

Mur en 4 heures

Edouard Berne

1958. 14 min. Noir & Blanc

Crise du logement et pénurie de main d'œuvre dans la France de la Reconstruction président à cet acte de foi dans le progrès technique et l'industrialisation. «Construire beaucoup et vite, tel est l'impératif». L'accent est mis sur la rationalisation des logements et leur préfabrication : « Un mur se livre comme un meuble, il se décharge au port comme une cargaison...moderne, rationnel, adapté aux mœurs de notre temps».

Le temps de l'urbanisme

Philippe Brunet

1962. 27 min. Noir & Blanc

Un bilan très partisan de la politique de rénovation urbaine de l'après guerre aux années 60. On voit poindre toutefois une évolution de habitat urbain où après la construction massive s'exprime le désir d'un habitat personnalisé avec les petits immeubles collectifs et la maison individuelle.

PLAN LIBRE LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

VENDREDI 8 DÉCEMBRE

La Cinémathèque de Toulouse 69, rue du Taur • Toulouse Renseignements : 05 63 63 19 16

Séance à 20h30 Dans le cadre du cycle « revoir Carné »

Le jour se lève

Marcel Carné 1939. 95 min. Noir & blanc.

La police cerne un immeuble dressé comme un pic sur une place. Au dernier étage, un homme s'y barricade après avoir commis un meurtre. Commence alors une nuit de siège. Une nuit de flash-backs jusqu'au matin, jusqu'au coup de feu de la veille. La cage d'escalier du bâtiment, la porte et la fenêtre de la chambre sont des éléments essentiels du ressort dramatique.

Lecture du décor d'Alexandre Trauner avec Jean-Luc Antonucci, maître maître de conférences à l'ESAV.

FOIX

SAMEDI 9 DÉCEMBRE

L'Estive Scène Nationale de Foix et de l'Ariège 20 av. du Général De Gaulle • Foix Renseignements : 05 61 05 05 55

Séance à 21h00

Obras

Hendrick Dussolier 2004. Animation. 12 min. Couleurs

Des images surprenantes et magiques pour saisir la rénovation «lourde» du mythique barrio Chino à Barcelone. Un renouvellement urbain douloureux dans un quartier qui fut pour beaucoup de gens aux poches vides le centre de leur vie.

Petit à petit

Jean Rouch
1972. France. 90 min. Couleurs

Damouré, qui dirige à Ayorou, avec Lam et Illo, une société d'import-export, décide de construire un building et s'envole pour Paris afin d'y voir comment on vit dans des «maisons à étages». Ses nouvelles, véritables Lettres Persanes, décident Lam à le rejoindre pour s'assurer qu'il n'est pas devenu fou... Ils rentrent en terre africaine pour bâtir la nouvelle maison...mais tout ne se passera pas comme prévu...

TOULOUSE

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

La Cinémathèque de Toulouse

Séance à 16h30 Dans le cadre du cycle «revoir Carné»

Terrain vague

Marcel Carné

1960. France. 103 min. Noir & blanc.

Un film dont l'action se situe dans la banlieue des années soixante. La vie –ou plutôt le mal vivre- d'une bande de jeunes menée par une fille. Squats en bas d'immeubles, bagarres, larcins : la banlieue existait déjà avec ses drames, ses désillusions et ses morts. Une représentation de cet univers par un grand cinéaste qui se montre préoccupé par les problèmes de son temps.

ALBI

LUNDI 11 DÉCEMBRE

L'Athanor, Scène Nationale d'Albi Place amitié entre les peuples • Albi Renseignements : 05 63 38 55 55

Séance à 20h30

Il girasole, una casa vicina a Verona

C. Schaub et M. Meili 1995. 17 min . V.O Sous-titrée V.F.

Un film qui fait sentir la force d'idées utopiques à travers une architecture domestique hors du commun construite entre 1930 et 1935 dans la campagne aux environs de Vérone. Comme un tournesol, la maison suit la course du soleil...

Locataires

Kim Ki-duk.

2004. Coréen. 90 min. VO Sous-Titrée en Français. Prix du meilleur film Fipresci et prix du Meilleur réalisateur au Festival de Venise 2004.

Tae-suk occupe sporadiquement des maisons pendant l'absence de leurs propriétaires sans jamis rien voler. Il s'installe un jour dans une belle de meure bourgeoises ans remarquer la présence de Sun-houa, une jeune femme maltraitée par son époux. C'est ainsi que débute cette magnifique histoire d'amour. Un panorama de l'architecture domestique coréenne très intéressant, de la maison traditionnelle à patio aux appartements contemporains.

Programmation : Sylvie Assassin-Dumons Contact : Maison de l'Architecture de Mid

Contact : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées / tél. 05 61 53 19 89 e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / web : www.ma-lereseau.org

Remerciements

Christel Nolot, Responsable de la salle Cap' cinéma à Montauban / Jac Vergnes, Directeur du Cinéma Le Casino à Lavelanet / Michel Pintenet, Directeur et Patricia Pailleaud, Service Cinéma de l'Estive Scène Nationale de Foix et de l'Ariège / Natacha Laurent, Déléguée Général - Monik Hermans, Assistante de programmation et Cécile Jodlowski, Responsable de la communication à La Cinémathèque de Toulouse / Yannick Sudres, Responsable programmation à L'Athanor d'Albi / Alain Bouffartigue, Président - Dominique Lafitte, Directeur - Sigrid Copin, Coordination Ciné 32 à Auch / Buny Gallorini, Responsable programmation du Cinéma ABC / Susana Martinez, Responsable programmation Utopia Toulouse / Jean-Paul Raffit - Olivier Capelle - Jean-Denis Rivaleau, musiciens / Pierre Fernandez, Directeur - Daniel Estévez - Rémi Papillault - Gérard Ringon et Gérard Tiné, Enseignants, Sylvie Pannissard, Responsable du centre numérique - Delphine Morell, étudiante et Paul Pointud de l'ENSAT / Guy Chapouillié, Directeur et Jean-Luc Antonucci, Maître de conférences de l'ESAV / Frédéric Le Bourhis, Service de l'information et de la communication Ministère de l'Equipement des Transports de l'Aménagement du territoire / Eric Lange de Lobster films / Renaud Barres, Architecte-Historien / Jean-Pierre Siame, Architecte / Michel Richard, Directeur et Isabelle Godineaud, Responsable du service audiovisuel de la Fondation Le Corbusier / Jeannick Le Naour, La Cinémathèque Afrique de la DPF / Hanna Bruhin, Swiss Films.

QUATRE MAISONS ENTRE AUTRES... Visite interactive de maisons contemporaines / Du 25 novembre 2006 au 27 janvier 2007 - CMAV Exposition produite et présentée par l'AERA, le CAUE 31 et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées









Focalisée sur quatre maisons, cette exposition prétend en effet à un propos plus large. Entre autres, quatre maisons qui sont des réalisations particulières, singulières, et que nous croyons effectivement exemplaires de l'émergence depuis quelques années d'une création architecturale contemporaine dans un domaine très particulier, celui de la maison individuelle. Sur ce marché essentiellement dédié aux modèles pavillonnaires et à une architecture généralement soumise à la surcharge de la tare d'un régionalisme pondéré, quelques architectes font la démonstration d'une évidence, malheureusement masquée par la médiocrité générale de l'habitat individuel. Cette évidence, c'est celle de la singularité, maître mot du processus même du projet de maison individuelle. Car il faut effectivement prendre au mot à mot ces deux termes : maison individuelle. Singularité du projet puisque la réalisation d'une villa est la seule circonstance où le contact, le dialogue entre l'architecte et le futur occupant du logement est direct, entier, où les choix de programme, de définition, de fonctionnalité, d'orientation esthétique, de parti architectural seront pleinement partagés, longuement débattus.

Cette singularité n'est pas donc de l'ordre du pittoresque, de l'originalité, de la prouesse, de l'exhibition architecturale, mais relève bien du caractère unique de l'opération. Il ne s'agit pas non plus de mécénat architectural, de commande exceptionnelle de grandes villas de luxe. Non, ces quatre réalisations répondent au contexte du marché de la maison individuelle, du moins à la part haute de ce marché, grandes maisons sur de grandes parcelles.

Faut-il en conclure que l'architecture contemporaine serait réservée à cette seule part du marché de la maison individuelle ? Non, bien évidemment, et les exemples ne manquent pas, de maisons individuelles contemporaines plus modestes réalisées par des architectes. Mais notre propos imposait de choisir des réalisations démonstratives, aux partis fortement affirmés pour faire la preuve par quatre que la singularité du projet de la maison individuelle, saisie au plus intime par la médiation de la création architecturale est la meilleure façon de l'inscrire dans son paysage et dans son temps.

Jean-Loup Marfaing, CAUE 31



L'exposition donne à «visiter» les espaces extérieurs et intérieurs de quatre maisons récemment réalisées dans notre région. Quatre maisons contemporaines très différentes les unes des autres par leurs organisations spatiales, leurs volumes intérieurs, leurs matériaux, leurs rapports au paysage. Quatre lieux de vie dont les habitants ont pris possession. Quatre architectures habitées. L'exposition permet, grâce à un dispositif interactif de projection d'images panoramiques, de parcourir les espaces intérieurs de ces maisons et donne à entendre le point de vue de leurs habitants.

Dans le cadre des mardis de l'architecture : Débat public le Mardi 5 décembre à 18h30 L'architecture contemporaine est-elle chère ? - Auditorium du CMAV

CMAV: 5 rue Saint Pantaléon - 31000 Toulouse Entrée libre de 13h à 19h du lundi au samedi, fermé dimanches & jours fériés Tél.: 05 61 23 30 49 - Mail: aera-com@wanadoo.fr

PHOTOS CI -DESSUS:

1 Maison à Séniergues (Lot)

architectes: Laurent Gouwy, Alain Grima et Jean-Luc Rames

2 Maison à Cahors (Lot), architecte: Franck Martinez

3 Maison à Pin-Balma (Haute-Garonne), architectes: Jacques Munvez et Alain Castel

4 Maison dans les pins à Montolieu (Aude), architecte: Claude Branger

_PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1/ ARCHITECTURE, URBANISME ET PRODUCTION DU PAYSAGE / RAPPEL

OBJECTIFS

Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères / Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain / Lire, comprendre et intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception / Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes - Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels du paysage afin de travailler efficacement avec eux (concepteurs et entrepreneurs) / Formation spécifique à la maîtrise du sol, de l'eau et du végétal dans les projets d'aménagements urbains (lotissements, ZAC, espaces publics ...) / Connaître les aspects réglementaires pour mieux dialoguer avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales / Faciliter l'échange, la structuration et la convergence de points de vue (réduction des conflits

CONTENU ET DÉMARCHE

> Des apports théoriques

Définition des problématiques paysagères, échelles du paysage / Méthode d'analyse des paysages et identification des dynamiques paysagères / Intégration de ces dynamiques dans la conception et la formalisation du projet. Connaissances spécifiques des techniques du développement urbain durable / Acquisition des connaissances sur le plan réglementaire et montages des dossiers spécifiques (volets paysagers, cahier des charges, PADD,...)

> Etudes de cas et pratiques

Présentation et analyse de projets avec les acteurs et partenaires concernés par chaque opération. Des visites de terrain pour illustrer les apports théoriques et un travail sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic. Milieu rural, péri-urbain et urbain.

> Modules autonomes et complémentaires :

Un programme sur mesure adapté au profil, au rythme et aux besoins de chacun.

Module 1 : Quels paysages pour des lotissements durables ?

Présentation et analyse de projets avec les acteurs et partenaires concernés par chaque opération. Des visites de terrain pour illustrer les apports théoriques et un travail sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic. Milieu rural, péri-urbain et urbain.

JOUR 1

texte des politiques de Développement Durable : Chartes Milieu rural, péri-urbain et urbain. environnementales et paysagères, Agenda 21 / Conception urbaine du lotissement : choix du terrain, cahier des charges, règles d'implantation.

JOUR 2

Origine historique du lotissement : le partage foncier Présentation et analyse de projets avec les acteurs et par-/ Nouvelle loi sur le permis de lotir, incidence du volet tenaires concernés par chaque opération. Des visites de paysager / Contexte juridique et réglementaire : PADD, terrain pour illustrer les apports théoriques et un travail schémas d'assainissement et de gestion des eaux / Con- sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic.

Module 2 : Les techniques du Développement Urbain Durable

JOUR 1 : L'EAU ET LES FLUX

JOUR 2 : LA TERRE ET ET LES TYPOLOGIES URBAINES

corridors biologiques et biodiversité.

Ambiance urbaine, rafraîchissement passif, techniques Préverdissement, ambiances végétales, gestion différenalternatives de gestion des eaux pluviales, perméabilité ciée, gestion écologique, géothermie, noues/talus, revêtedes sols, assainissement naturel / Partage voiries, sta- ments de sols, réseaux, éclairages urbains et économies tionnements, déplacements doux, transports collectifs, d'énergies / Espace bâti / espace nature, Habitats dense/

Module 3 : Les procédures d'aménagement

PADD, PLU, SCOT, Règlement d'entrée de ville, ZPPAUP : rents concepteurs de l'espace : partage des rôles, intercomment gérer protection et développement ?

La commande publique, les cahiers des charges / ZAC, Missions AMO / Relations entre les décideurs et les difféface et partenariat.

Module 4 : Méthodologies d'analyse urbaine et paysagère

blesses d'un site, enjeux de son réaménagement / La conger in situ : détermination des potentialités et des enjeux certation en projet urbain et paysager : étude de cas : tra- paysagers à l'issu de l'analyse des processus d'évolution vail cartographique à différentes échelles, lier recherches du paysage. historiques (plans anciens, archives traditions locales...) et travail de terrain - articuler les compétences pour répondre à un diagnostic, mener une concertation.

Analyse urbaine et paysagère, diagnostic, atouts et fai- Méthodologie d'analyse et de diagnostic urbain et paysa-

Module 5: Les espaces publics

JOUR 1

équipements.

JOUR 2

études de sols, terrassements, réseaux / traitements de le végétal et l'espace public : rôle des plantations. Notions sols, mobilier urbain : travail de sculpture du site (talus, de botanique, structures végétales, varia.Otions dues soutènements...), gestion économe des déblais / rem- aux saisons, couleurs... / mise en lumière : le végétal blais. Aspects techniques et esthétiques du sol et de ses et l'éclairage comme outils de l'aménagement urbain maîtrise des ambiances, contraintes techniques et cadre réglementaire. DCE. Estimatif (réalisation et entretien).

INTERVENANTS

Encadrement par une équipe interprofessionnelle (architectes, paysagistes, représentants des services de l'état et des collectivités territoriales, pépiniéristes, entrepreneurs de VRD et espaces verts...) :

- _Sylvie Assassin, architecte, enseignante École Architecture
- _Michel Barrué, architecte, professeur des Ecoles d'Architecture,
- _Christian Piel, urbaniste,
- _Fréderic Bonneaud, architecte, docteur en physique, enseignant Ecole d'Architecture.
- _Jean-Noël Tournier, paysagiste,
- _Joël Berthon, ingénieur éclairagiste,
- _Catherine Espiasse, architecte paysagiste, présidente FFP Midi-Pyrénées
- _Jean-Yves Puyo, architecte urbaniste, vice président de l'APUMP, enseignant École Architecture,
- _Nathalie Prat, architecte du patrimoine, enseignante École Architecture
- _Julie Poirel, paysagiste,
- Laurent Ducroux, iuriste
- _Olivier Pousse, entrepreneur VRD

PUBLIC ET DEBOUCHES

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques.

Permettre aux stagiaires de mieux s'insérer dans la commande induite par les nouvelles exigences paysagères et environnementales

DURÉE ET DATES

Modules 2 jours autonomes et complémentaires. Modules répartis de janvier à Novembre 2007. Inscription possible pour un seul module

Calendrier prévisionnel

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
26 & 27 janvier	mai 2007	juin 2007	octobre 2007	novembre 2007
2007	(les dates	(les dates	(les dates	(les dates
	seront précisées	seront précisées	seront précisées	seront précisées
	ultérieurement)	ultérieurement)	ultérieurement)	ultérieurement)

PRIX DE LA FORMATION

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
210 € net de taxes				

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA)

N° d'agrément : 7331 P00 2031 - Tél. : 05 62 11 50 50 - Fax : 05 62 11 50 99

Responsable de la formation : Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture, responsable scientifique de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC - **Tél.** : 05 62 11 50 45 - **Fax** : 05 62 11 50 49 (michel.barrué@asm.map.archi.fr)

Coordinateur pédagogique : Sylvie Assassin, architecte, enseignante Ecole Architecture Toulouse.

Pascale Rossard architecte urbaniste, chargée de mission APUMP

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1

2/ DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

OBJECTIFS

Former les professionnels à la réponse aux appels d'offres sous forme électronique / Les préparer à répondre aux demandes d'assistance de la maîtrise d'ouvrage en matière de préparation de dossiers de consultation des entreprises sous forme électronique / Les initier aux nouvelles technologies et à de nouvelles pratiques relatives à l'échange de documents et au travail collaboratif

CONTENU ET DÉMARCHE

> Stage de formation découpé en quatre séquences sur quatre demi-journées

PREMIÈRE SÉQUENCE : LES BASES JURIDIQUES ET TECHNIQUES

Le cadre juridique : Code des Marchés Publics et décrets d'application, interprétations émanant de la Direction des Affaires Juridiques du Minefi (Vademecum), premières jurisprudences

- _Nouvelles dispositions concernant la publicité
- _Obligations et degrés de libertés des acheteurs
- Obligations et degrés de libertés des entreprises
- Les certificats de signature électronique et les autorités de certification qui les délivrent, la gestion des certificats sur
- Les technologies et solutions pour signer électroniquement un document, vérifier une signature électronique, chiffrer/ déchiffrer un document
- Les usages du certificat de signature électronique : signature de courriel, déclaration et paiement de la TVA, identification pour l'accès à des sites, facture électronique, chiffrage de document,...
- _La signature des plans
- Le cas des concours de maîtrise d'œuvre et des réponses non dématérialisables (maquettes)
- Panorama des formats de fichiers : standards de fait de la suite office (doc. xls. rtf), format pdf, formats image (ipeg, png,...), formats de fichiers CAO/DAO (dxf, dwg, dwf, dgn,...), applications du format xml,...
- _Fichiers image (ou le poids des photos...) : facteurs influant sur la taille des fichiers et sur la qualité des images, fonctions et outils de traitement
- _Fichiers de plans : comparaison détaillée des formats DWG et PDF, les plus utilisés actuellement dans le cadre de la

DEUXIÈME SÉQUENCE : EXERCICES PRATIQUES

- _Panorama de l'offre de services
- La préparation des avis d'appel à publicité : études de cas, exemples d'Avis d'Appels Publics à la concurrence incitant à la dématérialisation (AAPAC).
- _La génération d'AAPC au format défini par le BOAMP.
- _Bonnes pratiques pour la préparation des pièces d'un dossier de consultation des entreprises électronique (DCE).
- _Jeux de rôles pour l'expérimentation de toutes les étapes du processus de dématérialisation : préparation d'un DCE, publication, dépôt d'une réponse, ouverture des plis.

TROISIÈME SÉQUENCE : ÉCHANGES DE DOCUMENTS ET SERVICES DE GESTION DE PROJET

Lorsqu'un architecte prépare un DCE sous forme électronique, il est amené à collecter des fichiers auprès de ses partenaires dont les bureaux d'études. Cela pose parfois des problèmes de transmission du fait de la taille de certains documents, sans oublier le besoin de gérer les différentes révisions des documents.

À partir de cet exemple, on élargira aux solutions destinées à faciliter la gestion des documents produits et échangés par les membres d'un groupe. Sujets abordés :

- Les limites des pratiques courantes de transmission des fichiers (pièce attachée à un courriel, CD Rom,...)
- Les fonctionnalités des services de gestion de projet par Internet (fiche descriptive des documents, annuaire des intervenants, gestion des révisions, circuits de diffusion, circuits d'approbation...)
- À titre d'illustration, expérimentation de plusieurs solutions du marché (il n'est pas question de former à un produit commercial mais d'entraîner le stagiaire à reconnaître dans ces produits les principales fonctionnalités).

QUATRIÈME SÉQUENCE: INTRODUCTION AUX IFC, L'ALTERNATIVE AUX ÉCHANGES DE FICHIERS DE PLANS

Les inconvénients de l'échange de fichiers de plans sont bien connus. Nous en citerons deux :

traints d'appliquer plusieurs chartes (celle définie en interne à l'agence et celles imposées par les maîtres d'ouvrage) ;

_en préalable à de nombreux calculs, les bureaux d'études doivent traiter le contenu des fichiers de plans ce qui est une tâche sans valeur ajoutée. Pour être sûrs de travailler avec une version stable des plans, ils retardent le plus possible le moment d'évaluer le projet.

Il existe maintenant une alternative qui consiste à échanger des fichiers IFC contenant, non pas la description des plans, mais celle des obiets représentés dans les plans. Ce nouveau format agréé par l'ISO a été adopté par de nombreux éditeurs de logiciels dont les leaders de la CAO.

Programme de la session :

- _Présentation sommaire du modèle IFC et de ses capacités à décrire les objets, leurs propriétés et leurs relations
- _Périmètre couvert par les IFC : le bâtiment, pour toutes les phases du cycle de vie, les ouvrages d'art
- _Panorama des logiciels « parlant IFC » : CAO, gestion de patrimoine, outils d'évaluation du projet
- _(thermique, acoustique, estimatif,...), visualisateurs, serveurs de projet,...

Nouveaux champs d'application ouverts par les IFC : maquette numérique, vérification de conformité à des réglementations, dématérialisation du processus d'instruction du permis de construire, etc...

La formation sera illustrée de nombreuses démonstrations pour une grande variété de situations (collaboration entre

deux architectes équipés de logiciels de CAO différents, échanges entre l'architecte et les bureaux d'études, transmission des informations utiles à l'exploitation à l'issue de la réception).

Elle met en évidence les retombées potentielles (nouvelles pratiques, nouvelles prestations). Cette demi-journée a pour objectif d'être une simple introduction à un vaste sujet auquel est consacrée une formation de longue durée intitulée « Systèmes d'information au service du projet et du patrimoine ».

Ils seront également capables de conseiller les maîtres d'ouvrage et de les aider dans la préparation des dossiers de consultation des entreprises.

Enfin, ils seront informés des bénéfices induits par les services de gestion de projet en ligne, et des perspectives offertes par le standard IFC.

INTERVENANTS

Bernard Ferriès

Docteur de troisième cycle.

Maître assistant associé en informatique à l'École d'Architecture de Toulouse

PUBLIC ET DEBOUCHES

Après cette formation, les professionnels auront compris l'intérêt, en tant que candidats, à répondre aux consultations sous forme électronique. Ils pourront ainsi être plus réactifs et plus efficaces dans l'élaboration de leurs réponses. Ils seront également capables de conseiller les maîtres d'ouvrage et de les aider dans la préparation des dossiers de consultation des entreprises.

Enfin, ils seront informés des bénéfices induits par les services de gestion de projet en ligne, et des perspectives offertes par le standard IFC.

DURÉE ET DATES

Vendredi 12 ianvier 2007

_Samedi 13 janvier 2007

Deux jours soit 14 heures de formation

PRIX DE LA FORMATION

350 € net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION: PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) N° d'agrément : 7331 P00 2031 - Tél. : 05 62 11 50 50 - Fax : 05 62 11 50 99

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1



Retrouvez toute l'actualite nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre www.architectes.org

Libre Magicatic 75.0

PLAN LIBRE LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES



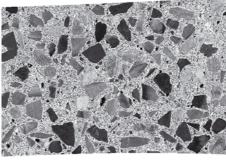
Pour que la durabilité et la compétitivité de l'aménagement en béton vous séduisent, Lafarge a créé Artevia.

Lancée en 2005 par Lafarge, la nouvelle marque de bétons décoratifs, Artevia, a l'ambition de répondre aux attentes des donneurs d'ordre : Qualité du Béton, Qualité de la mise en œuvre, Diversité de finitions.











Qualité du Béton

Afin de répondre aux enjeux esthétiques et techniques, un grand soin a été apporté à la sélection des matières premières qui rentrent dans la composition des Artevia. D'autre part, grâce à la mise en place de procédures internes de suivi en laboratoire et à la production, Lafarge Bétons fait de sa marque Artevia, une garantie de qualité.

Qualité de Mise en œuvre

Parce que l'objectif de qualité ne peut être atteint que si l'industriel et le constructeur travaillent ensemble, Lafarge Bétons met en place un réseau agréé d'applicateurs de bétons décoratifs, le réseau Pro Artevia.

Diversité de finitions

Une large palette de finitions, permet à la marque Artevia de s'intégrer parfaitement dans l'environnement et de respecter le caractère régional. Ainsi, aménager en faisant preuve de créativité devient complètement naturel!

Béton Chantiers Toulouse, filiale Lafarge Bétons : partenaire de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées Contacts: Isabelle Sutra - Tél.: 06 80 57 22 72 / Ludivine Carcenac : Tél.: 05 62 477 677 / www.lafarge-betons.com / www.creagos.com



Profession:

ABONNEZ- VOUS

e-mail:

ABONNEMENT



Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : Société : Prénom : Adresse :

Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : 10 €

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

1204T 8 2517 / Directeur de la publication : Jean-Manuel Puig / Directeur de l'information : Philippe Vigneu / Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig / Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier / Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / Informations Cahiers de l'Ordre : Huguette Sié / Coordination : Aurélie Bayol. / Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / Ont participé à ce numéro : Sylvie Assassin-Dumons, Jean-Loup Marfaing. / Impression : SRI / n° ISSN : 1638 4776 / Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Généralde la Haute Garonne la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, comptoir seigneurie gauthier, imerys T.C, lafarge, NPN, pilkington, technal, voltex.

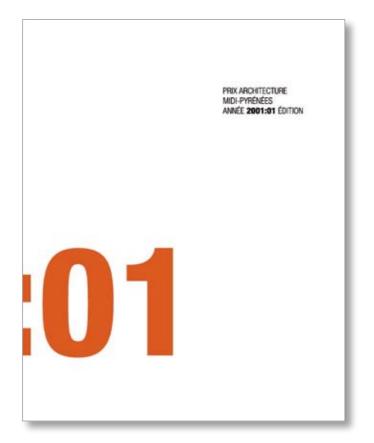
Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / N° commission paritaire :

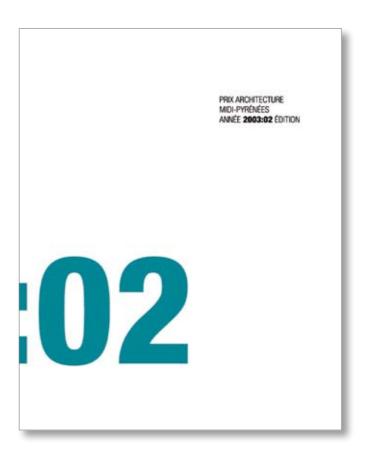














CATALOGUES PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES

100 réalisations architecturales contemporaines en Midi-Pyrénées









EXPOSITION

À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE MIDI-PYRÉNÉES

DU 5 DÉCEMBRE 2006 AU 20 JANVIER 2007

LIPSKY+ROLLET ARCHITECTES > JACQUES FERRIER, ARCHITECTE > NICOLAS MICHELIN, ARCHITECTE URBANISTE, AGENCE ANMA































Photos / première colonne : Lipsky+Rollet architectes > Bibliothèque Universitaire des Sciences du campus d'Orléans-la-Source (photo © : Paul Raftery) / Lipsky+Rollet architectes > Centre chorégraphique national de Montpellier (photo © : Guy Dépollier) / Lipsky+Rollet architectes > Grands Ateliers de L'Isle d'Abeau (photo © : Paul Raftery) / Lipsky+Rollet architectes > Rénovation et extension du Palais de Justice de Roanne (photo © : Paul Raftery) • Photos / deuxième colonne : Jacques Ferrier, architecte > Airbus delivery centre à Toulouse / Jacques Ferrier, architecte > Tramway de Bordeaux / Jacques Ferrier, architecte > Concept-Office / Jacques Ferrier, architecte > Isomer à Nantes / Jacques Ferrier, architecte > Palais de Justice de Rouen • Photos / troisième colonne : Nicolas Michelin, architecte > Esplanade Charles de Gaulle, Rennes (photo © : Anma/ArteFactory) / Nicolas Michelin, architecte > Quartier de l'Amphithéâtre, Metz (photo © : Anma/Wallon) / Nicolas Michelin, architecte > La halle aux Farines, Paris (photo © : Anma/ArteFactory) / Nicolas Michelin, architecte > Réhabilitation de la bibliothèque nationale et universitaire, Strasbourg (photo © : Anma/ArteFactory) / Nicolas Michelin, architecte > Projet universitaire Artem, Nancy (photo © : Anma/ArteFactory).